



# APPEL À PROPOSITIONS

Fonds de recherche communautaire  
2026-2028

Octobre 2025



# APPEL À PROPOSITIONS

## Fonds de recherche communautaire

### 2026-2028

#### A. Aperçu du programme

Le réseau [MEOPAR \(Réseau d'Observation, de Prédiction et de Réponse en Environnement Marin\)](#) est un organisme canadien à but non lucratif qui soutient la recherche, la formation et la communication liées à l'océan par le biais de programmes de financement.

Le Fonds de recherche communautaire (FRC) soutient des projets de recherche sur plusieurs années, menés par les communautés, qui renforcent la résilience et répondent aux défis environnementaux marins. Le Fonds est conçu pour :

- prioriser et soutenir la recherche menée par les Autochtones et les communautés ainsi que les priorités définies par les communautés.
- développer les capacités de recherche communautaire, notamment par la formation, le mentorat et le développement des compétences.
- soutenir les partenariats de recherche qui réunissent les systèmes de connaissances scientifiques, culturelles et/ou autochtones.
- permettre la mise en œuvre de projets qui renforcent la résilience des côtes et des océans, le bien-être des communautés et un avenir durable.

Les projets financés peuvent inclure :

- des projets de recherche dirigés par les communautés et les Autochtones, des programmes de surveillance communautaires, des centres de connaissances, des laboratoires vivants, des sites d'essai et d'autres modèles de partenariat.
- des recherches fondées sur les sciences naturelles, les sciences sociales et les méthodologies autochtones qui traitent des questions relatives aux océans et aux côtes.
- des projets qui intègrent ou soutiennent les connaissances culturelles, les langues et les activités liées à la terre et à l'eau afin de favoriser le bien-être des communautés.

La priorité sera accordée aux projets dirigés par des Autochtones et aux partenariats communautaires qui renforcent la résilience et font progresser les priorités communautaires.

#### B. Alignement sur la stratégie scientifique du réseau MEOPAR

Le réseau MEOPAR a défini les objectifs suivants pour lesquels un financement ciblé sera accordé :

1. Renforcer la base de données factuelles pour la prise de décision et l'adaptation grâce au développement d'outils, de techniques et de stratégies améliorés pour l'observation, la prévision et le partage d'informations sur les océans et les côtes.
2. Accroître les opportunités économiques, la résilience des communautés côtières et la protection des écosystèmes marins face aux changements climatiques et technologiques grâce à une science axée sur les utilisateurs finaux et à de nouvelles structures de collaboration.
3. Améliorer l'accès et l'utilisation des infrastructures de recherche océanographique.
4. Diversifier, développer et élargir le déploiement des talents canadiens en matière de recherche et d'innovation liées aux océans.

Les candidat(e)s sont également encouragés à consulter la [stratégie scientifique](#) du réseau MEOPAR 2025-2030 pour obtenir plus de contexte et s'assurer de l'alignement avec la vision à long terme et les priorités fondamentales du réseau MEOPAR.

Le réseau MEOPAR s'engage à avancer activement sur la voie de la vérité et de la réconciliation et à faire progresser les initiatives en matière d'inclusion, de diversité, d'équité et d'accessibilité (EDIA) dans toutes ses activités. Ainsi, le réseau MEOPAR exige que les projets proposés s'engagent à appliquer une perspective IDEA à toutes leurs activités. Les activités du projet doivent impliquer une diversité de membres, notamment des peuples autochtones et des personnes issues de groupes méritant l'équité, dans leur direction et leur composition organisationnelle globale. La priorité dans l'octroi des financements sera accordée aux candidatures retenues provenant d'équipes diversifiées et à celles qui démontrent efficacement leur engagement envers les principes IDEA et ceux de vérité et réconciliation.

## B. Structure de l'appel

Le réseau MEOPAR prévoit de financer 6 à 10 projets à hauteur de 150 000 dollars par an pendant 2,5 ans maximum pour un maximum de 300 000 dollars. Le calendrier de financement des projets s'étend du 1er avril 2026 au 31 octobre, 2028.

## D. Admissibilité au financement

Les bénéficiaires admissibles aux fonds du réseau MEOPAR comprennent les établissements d'enseignement postsecondaire, les organisations à but non lucratif, les organisations et gouvernements autochtones, les municipalités, les réseaux de recherche, les réseaux d'engagement public, les organisations et entreprises qui mènent des activités d'engagement public, ou les entreprises en démarrage (y compris celles hébergées dans des incubateurs liés à des établissements d'enseignement postsecondaire canadiens). Les bénéficiaires admissibles ne comprennent pas les ministères fédéraux, les organismes ou les sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les candidat(e)s doivent être admissibles à recevoir une subvention dans leur établissement ou organisation. Les projets axés sur la recherche doivent démontrer l'existence de partenariats communautaires solides et vérifiés.

## E. Conditions de financement

Les établissements employant chaque chercheur(euse) principal(e) (CP) bénéficiant d'un financement du réseau MEOPAR concluront un accord avec le réseau MEOPAR (appelé « accord avec le bénéficiaire ultime » [ABU], dans lequel le ou la CP est la personne bénéficiaire finale). L'ABU précise le calendrier de financement, les délais de rapport, les étapes clés du projet et les indicateurs clés de performance (ICP).

Il incombe à la personne candidate de s'assurer que toutes les certifications, permis, licences et autres autorisations nécessaires ont été obtenus avant de mener toute recherche, en tout ou en partie (par exemple, une recherche impliquant des sujets humains ou une recherche ayant des effets sur l'environnement, les peuples autochtones et les animaux). Si une évaluation environnementale ou éthique est requise pour la proposition, le réseau MEOPAR aura besoin d'une copie de l'autorisation du comité de certification institutionnel approprié avant de débloquent l'intégralité du financement.

## F. Budget

Des budgets détaillés (c'est-à-dire la contribution du projet et des partenaires), accompagnés d'une justification, sont requis en plus du plan de travail. Le budget doit être soumis dans le format du modèle disponible [ici](#) (annexe B).

Les dépenses admissibles peuvent inclure les frais de personnel et les honoraires, la formation et le renforcement des capacités, les activités d'engagement communautaire, les déplacements et le travail sur le terrain, l'équipement et les fournitures, la diffusion et la production de rapports, ainsi que les frais généraux justifiés. Pour plus de détails, consultez le guide de candidature complet.

Conformément au guide du FSS, le réseau MEOPAR peut fournir une aide pour les frais généraux (coûts indirects) à un taux adapté au contexte du projet. Le taux doit être établi en tenant compte de l'ampleur du projet (c'est-à-dire qu'il ne suffit pas d'utiliser un pourcentage forfaitaire général [tel que 15 %] qui ne tient pas compte du contexte du projet). L'utilisation de cette catégorie doit être justifiée par une description narrative expliquant comment les fonds seront utilisés dans le cadre de cette catégorie, comment chaque dépense est calculée et pourquoi elle est nécessaire. Si vous avez besoin d'un soutien administratif mais que vous ne le facturez pas au projet, celui-ci peut également être décrit comme une contribution en nature afin de répondre à l'exigence de financement de contrepartie.

Pour les contributions ne provenant pas du réseau MEOPAR, indiquez dans le modèle ci-joint (annexe C) si les contributions des partenaires sont en espèces ou en nature, appariées ou mobilisées, et si la contribution est prévue ou garantie. **Les fonds de contrepartie doivent être égaux ou supérieurs au ratio de 1:0,8 provenant de partenaires non fédéraux pour chaque dollar de financement du réseau MEOPAR demandé**, des points supplémentaires étant attribués pour l'augmentation du financement de contrepartie. Voir [l'explication des contributions de contrepartie et à effet de levier des partenaires](#), les lignes directrices du programme FSS pour plus de détails sur [les coûts admissibles et](#)

[non admissibles](#), et [l'annexe C - Lignes directrices pour le calcul de la valeur des contributions en nature](#).

## G. Procédure de soumission

Soumettez votre proposition via notre portail en ligne : <https://meopar.smapply.io/>. La date limite de soumission est fixée au 25 janvier 2026 à 23h59, heure de l'Est.

Respectez les limites de mots ou de pages indiquées pour les sections de la soumission. Les évaluateur(trice)s ne recevront pas les informations dépassant la limite indiquée. Pour les téléchargements en format PDF, les documents doivent être à interligne simple (pas plus de six lignes par pouce), en police standard 12 points, avec des marges de 0,75 pouce. Les évaluateur(trice)s ne recevront ni n'examineront pas les informations dépassant la limite indiquée.

## H. Demandes de renseignements

Afin de vous aider à élaborer votre proposition et de vous permettre de bien comprendre les exigences en matière de fonds de contrepartie, le réseau MEOPAR organisera un webinaire intitulé « » (Appel à propositions 2025 : fonds de contrepartie) en anglais le 4 décembre 2025 à 11h00, heure du Pacifique (14h00, heure de l'Est). Pour vous inscrire, cliquez [ici](#). Le webinaire en français aura lieu le 11 décembre à 11h, heure du Pacifique (14h, heure de l'Est). Vous pouvez vous inscrire [ici](#). Pour toute question concernant cet appel à propositions, veuillez contacter Maeva Gauthier, responsable du programme de recherche communautaire, à l'adresse suivante [maeva.gauthier@meopar.ca](mailto:maeva.gauthier@meopar.ca).

## E. Évaluation des propositions

Le comité de gestion de la recherche du réseau MEOPAR examinera et évaluera les propositions en fonction des critères suivants :

1. Objectifs, avantages, portée et alignement avec la stratégie du réseau MEOPAR (20 %)
2. Qualité du projet : objectifs, approche, collaboration (30 %)
3. Plan du projet, calendrier, budget, contributions de contrepartie, plan de gestion des données de recherche (25 %)
4. Inclusion, diversité, équité et accessibilité et en matière de vérité et réconciliation (25 %)

Pour accéder à la grille d'évaluation, visitez le guide d'application ou le formulaire de proposition disponible [ici](#).

### Points bonus facultatifs (5 %) :

Candidatures provenant de groupes méritant l'équité ou de régions éloignées (voir l'annexe A). Ces candidatures doivent démontrer qu'elles proviennent de ces groupes ou régions, que ce soit la personne candidat(e), la personne co-candidat(e) ou les communautés directement impliquées dans le projet de recherche communautaire proposé.